

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 Mai 2025 à 19h00

Date de la convocation : 29 avril 2025

Date de l'affichage : 29 avril 2025

Président de séance : MADINIER Pierre, Maire

Secrétaire de séance : MISERY Nadine

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Présents : MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvian, SERAYET Thierry, DE LA ROQUE Isabelle, GUIRONNET Jocelyne, REYNAUD Éric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, PONSON Cécile, GRATTESSOL Nicolas.

Absents excusés : JUNIQUE Eva.

Pouvoirs : JUNIQUE Eva à CANIVET Katy.

Secrétaire : MISERY Nadine.

Rencontre avec la Présidente et le Vice-Président du SIRCTOM.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025.

Délibération n° 05_05_2025_01

Mobilier pour bar restaurant - Remboursement à la gérante :

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été évoqué de laisser Mme Zohra BIELEC, gérante du nouveau bar restaurant, acquérir une partie du mobilier nécessaire pour « le bistro l'Orneau » afin que le mobilier en question corresponde au mieux à ses attentes.

Il présente à l'assemblée les six justificatifs d'achats remis par Mme Zohra BIELEC correspondant à des tables, des chaises et des tabourets pour un montant total de 4 435,19 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de rembourser la somme de 4 435,19 € à Mme Zohra BIELEC, gérante du bistro l'Orneau, concernant les achats qu'elle a réalisés pour de tables, chaises et tabourets.**

- **Donne tous pouvoirs** au maire pour effectuer le remboursement en question et l'affecter à l'article mobilier (2184) de l'opération bar restaurant (opération 190).

Délibération n° 05_05_2025_02

Obtention d'un barnum par l'intermédiaire de la Région :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Région propose de céder à titre gratuit à la commune un barnum 3m x 3m, dans le cadre de son soutien au développement de la vie associative locale. Ce matériel sera mis à disposition des associations de la commune, et permettra de soutenir les manifestations en extérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite la cession à titre gratuit d'un barnum par la Région.**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Délibération n° 05_05_2025_03

Activités périscolaires - Tarifs du repas de la cantine et des créneaux de garderie à partir du 1^{er} août 2025 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les tarifs du repas cantine et des créneaux de garderie à partir du 1^{er} août 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (9 voix pour, 5 contres et 1 abstention) :

- **Décide d'augmenter le prix du repas de la cantine de 0,10 centimes et le fixer à 4,60€.**

- **Décide de maintenir les tarifs des différents créneaux de garderie identiques à l'année précédente, pour rappel :**

- créneau de 7h30 à 8h50 au tarif forfaitaire de 2,50 €
- créneau de 8h00 à 8h50 au tarif forfaitaire de 2,00 €
- créneau de 16h30 à 17h30 au tarif forfaitaire de 2,00 €
- créneau de 16h30 à 18h00 au tarif forfaitaire de 2,50 €

- Décide de maintenir la sanction financière à un montant de **2,00 €** en cas de non inscription dans les délais pour les repas cantine et les créneaux garderie.
- Dit que ces décisions **prendront effet au 1^{er} août 2025**.

Questions diverses :

- Bal monté de la Compagnie La Volubile : Le Conseil est informé que la Compagnie va transmettre différents documents de contrôles en mairie. Le Conseil Municipal décide d'envoyer un courrier à la Directrice d'école pour l'informer des demandes de renseignements sur l'aspect sécuritaire de cette structure.
 - Devis mezzanine pour le local technique : Monsieur le maire présente les deux devis sollicités pour la création d'une mezzanine au local technique, celui de la société CMS de Sarras d'un montant HT de 15 217 € et celui de la société POIROT de Claveyson d'un montant HT de 17 976 € HT. Le Conseil décide de retenir le devis de la société CMS, meilleur marché.
 - Devis grille d'aération pour l'église : Monsieur le Maire rappelle qu'étant donné le manque d'aération dans l'église, des devis ont été demandé pour pouvoir installer un système de « portail grillagé » à l'entrée de l'église afin de permettre une meilleure ventilation du bâtiment. A ce jour, seul le devis de la société CMS de 3 850 € H.T a été réceptionné, la décision est, par conséquent, reportée à une séance ultérieure.
 - Monsieur le maire informe le Conseil que le bandeau bois du préau du restaurant a été changé par un bandeau alu réalisé par la société FEASSON pour un montant de 656 € HT et annonce, aussi, que le bail commercial avec Mme Zohra BIELEC a été signé à l'étude de Maître BECHETOILLE Elodie de Satillieu.
 - Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un problème d'évacuation des eaux pluviales à la résidence l'Eglantine d'ADIS. Il indique qu'une entrevue s'est déroulée avec les différentes parties et qu'un chiffrage de travaux doit être établi par la société MOUNARD.
 - Monsieur le maire présente au Conseil le mail du Sou des écoles qui souhaite financer des aménagements pour la cour de l'école et demande l'autorisation et l'installation de ces équipements (jeux à ressort, voiles de camouflage). Le Conseil émet un avis favorable sur le principe mais signale que des normes d'installations réglementaires doivent être respectées pour certaines structures comme les jeux à ressort donc qu'il serait judicieux que la pose soit effectuée par les vendeurs des jeux pour que tout soit conforme.
- Inauguration du bar restaurant le vendredi 16 mai à 18h00 : organisation par la commission réceptions.
- Commémoration du 8 mai à 11h place des Combattants.
- Spectacle PERICARD le 30 août à 21h00, près du gymnase.
- Demande d'un abri bus à l'arrêt de car Vaillant-Balandreau : à voir.
- Demande de nettoyage des chemins, une journée pourrait être organisée par la mairie : à voir.

Fin de la séance à 22h30

Prochaine séance le 2 juin 2025.

MADINIER Pierre,
Président de séance



MISERY Nadine,
Secrétaire de séance

A handwritten blue signature in cursive script, which appears to read "N. MISERY". It is enclosed in a blue ink swoosh or underline.